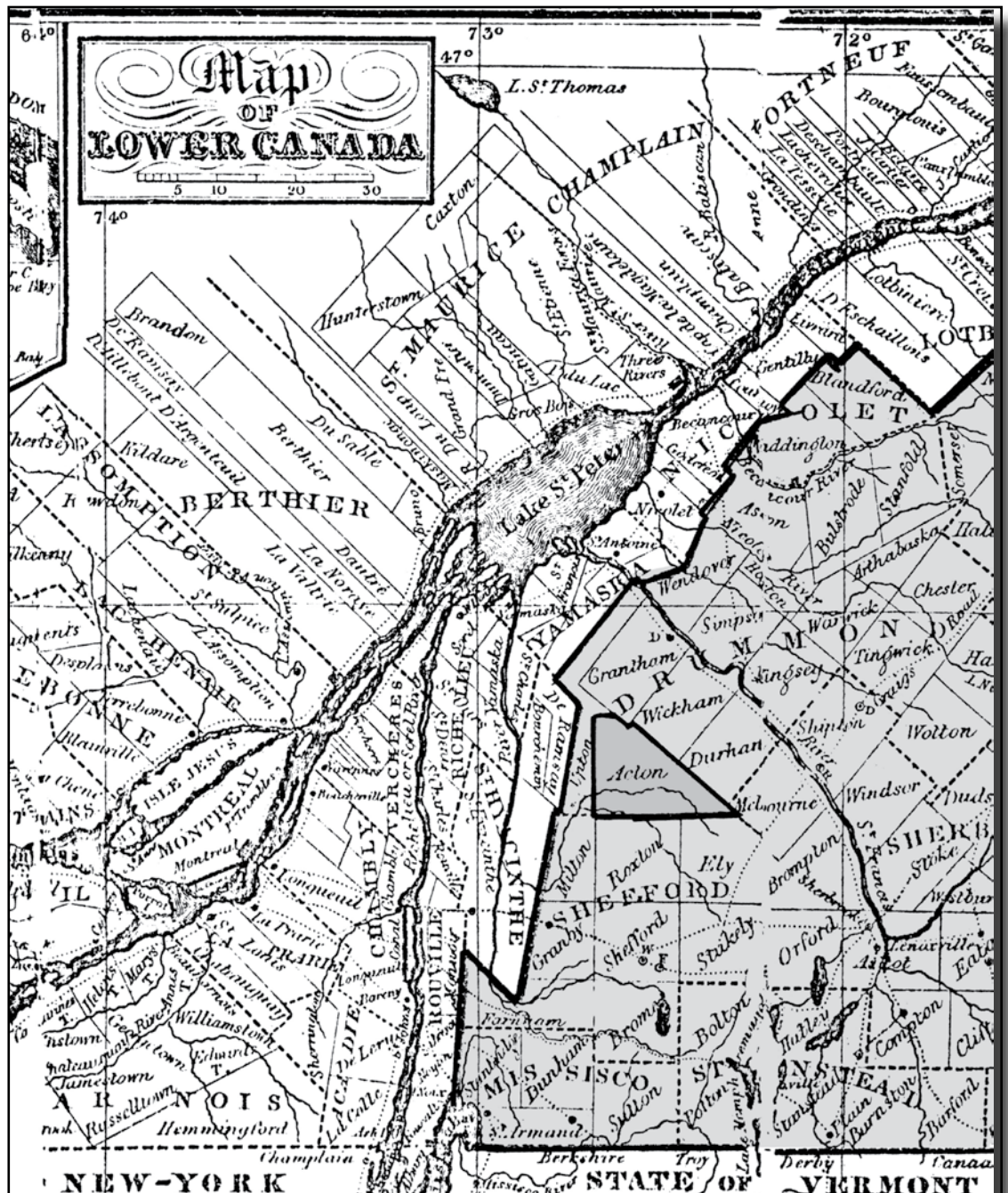


LES FÊTES DU 150e D'ACTON VALE INC.
1776 rue Bélair
Acton Vale, Qc
J0H 1A0

ACTON VALE 150 ans d'HISTOIRE

LE CANTON D'ACTON ET SON DÉVELOPPEMENT



Walton & Gaylord in the Clerk Office of the Court of King's Bench for the District of St. Francis.

LE CANTON D'ACTON ET SON DÉVELOPPEMENT

Pour ceux qui vivent dans ce coin de pays, le nom d'Acton est familier; tout au plus, dans un moment de curiosité, on s'est peut-être demandé comment cette appellation a été attribuée à notre canton. Aucune réponse n'a encore été trouvée à cette question mais il semble que les préférences ou la fantaisie des fonctionnaires du temps sont la source de la nomenclature des Cantons de l'Est.

En effet, le canton d'Acton est compris dans le territoire qui n'a pas été occupé sous le régime français et qui n'a donc jamais été englobé dans les seigneuries. On les appelait «les terres vagues de la couronne» et, sauf pour quelques expéditions militaires vers la Nouvelle-Angleterre et la recherche de bois de construction pour les navires, les Français ne s'y étaient guère aventurés (1).

Les Abénakis considéraient cette région comme leur territoire et ils circulaient par les rivières; bien qu'on ne leur connaisse pas de lieux d'arrêt dans Acton, on sait qu'ils campaient souvent près de Roxton Falls et dans Durham où le gibier était abondant (2).

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

C'est à partir de 1792 que commence l'organisation de ce vaste territoire compris entre les frontières des États-Unis et les seigneuries au bord du Saint-Laurent ainsi que celles qui longent le Richelieu et la Chaudière (3). Les arpenteurs se mirent à l'oeuvre et ce ne fut pas une mince tâche que de fixer des limites au milieu de la forêt encore sauvage, sans aucune route, loin de tous les établissements.

En principe, chaque canton devait s'étendre sur une superficie de dix milles carrés, de forme rectangulaire. Le long de la frontière américaine ils s'alignent assez bien; mais on a eu recours à un autre axe, celui de la rivière Saint-François de sorte que le raccordement des lignes a produit des contours irréguliers dans plusieurs cas, et c'est ainsi que le canton d'Acton se présente comme un triangle. Comme les autres, il est réparti en rangs parallèles divisés en lots égaux de 200 acres de superficie plus les allocations pour les chemins (4).

Les instructions du roi d'Angleterre prévoyaient que, dans la distribution des terres, un septième devait servir au support du clergé protestant et un autre septième constituerait une réserve pour la couronne; ce qui indique bien qu'on ne prévoyait guère l'expansion

catholique dans cette région. Ces dispositions n'ont pas eu l'effet espéré et elles ont retardé la colonisation pendant longtemps. En effet, on avait intercalé ces lots parmi les autres en espérant que les défrichements par les voisins augmenteraient leur valeur. Mais, comme la responsabilité de l'entretien des chemins, de bornage et des clôtures retombait sur les propriétaires de chaque lot, on comprend que la proximité d'un emplacement inoccupé n'était pas un avantage.

La disponibilité des terres fut connue du grand public le 7 février 1792 quand le lieutenant-gouverneur Sir Alfred Clarke publia une proclamation à Québec destinée «à ceux qui désirent s'établir sur les terres de la couronne dans la Province du Bas Canada» (5).

Malgré tous les inconvénients d'un territoire inexploré, privé de routes et des installations les plus élémentaires, les demandes de toutes sortes, des plus modestes aux plus extravagantes, s'accumulèrent bientôt auprès du comité spécial nommé pour surveiller la distribution des terres. D'ailleurs, les Loyalistes avaient déjà commencé à réclamer des concessions depuis plusieurs années.

Notre canton d'Acton fut rapidement convoité; la journée même de la proclamation du lieutenant-gouverneur, deux américains de la ville de Charlotte au Vermont, John Thorpe et William Powell, avaient déposé une pétition pour l'obtenir (6). Une autorisation d'arpentage leur était émise le 29 juin suivant, et le travail fut confié à Jesse Ennoyer assistant de l'arpenteur général (7); ils avaient versé la somme de £ 15 pour en couvrir les frais. Cependant, le 7 mars 1797, William Powell cédait ses droits à Ralph Merry de St-Johnsbury, Vermont, pour la somme de \$4,000.00. Ce dernier continua à réclamer la moitié du canton d'Acton mais, en 1802 on lui refusa toute concession malgré ses doléances: il en fut quitte pour la perte de son investissement et alla s'établir dans le canton de Bolton où on le reconnaît comme le fondateur de la ville de Magog (8).

A partir de 1795 c'est Joseph Kilborn qui effectue les relevés dans Acton mais il ne complète que les quatre premiers rangs et la moitié du cinquième (9). C'est pourquoi, lors des premières concessions officielles le 22 juillet 1806, il n'est question que de ces rangs. Encore en 1815, on n'est pas plus avancé comme le constate l'arpenteur-général Joseph Bouchette (10).

Ce n'est qu'en 1830 que l'arpenteur Couillard-Després relève la cause de cette lacune; dans son rapport, il souligne une erreur du côté des cantons de Wickham et Durham (11). Après rectification on termina les tracés et de nouvelles concessions furent enregistrées. Le premier plan indiquait les rangs et les lots; l'arpenteur-général estimait la superficie totale à 82,941 acres pour tout le canton et avait réservé quarante huit lots pour le clergé protestant et quarante sept pour la couronne selon les mesures de l'ancien cadastre.

PREMIÈRES CONCESSIONS ET SPÉCULATIONS

En ce 22 juillet 1806, le juge en chef Thomas Dunn, administrateur du Bas-Canada, en l'absence du lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes, signait les lettres patentes du canton d'Acton. Ce document est conservé aux Archives nationales à Québec dans les papiers des Terres et Forêts. Il comprend six feuilles de parchemin (43 X 36 cm) dont cinq sont couvertes, sur les deux côtés, d'une écriture manuscrite serrée dont l'encre effacée à certains endroits rend la lecture difficile.

On y donne intégralement la description de l'arpentage et la liste des concessionnaires avec leurs lots. Une phrase précise que ce territoire sera «pour toujours nommé, connu et distingué comme le canton d'Acton». Le dernier feuillet, imprimé cette fois, énumère les conditions et les réserves telles que droits de passage de routes, d'ériger des forts et forteresses, droits de mines pour l'or et l'argent, etc. Deux diagrammes du canton sont annexés avec la désignation des lots du clergé et de la couronne.

D'après ces textes, le canton d'Acton était situé dans le district de Montréal; or, par la suite on a vu qu'il se trouvait aussi en partie dans celui de Trois-Rivières. La même position indéfinie apparaissait pour les comtés; parfois dans Buckinghamshire en entier, parfois dans Richelieu en partie. Même à notre époque, le territoire d'Acton est aux confins de plusieurs juridictions pour diverses branches de l'administration civile et politique.

Par le même document, on ratifiait le jour même la concession de 23,113 acres à diverses personnes. Il ne faut pas croire que les bénéficiaires de ces octrois se sont empressés d'accourir. Au contraire, pour la plupart, ils étaient déjà installés ailleurs et n'avaient aucunement l'intention d'élire domicile au milieu des bois. Cependant, les transactions foncières s'engagèrent rapidement et certaines ont

même précédé l'obtention des titres officiels. Il faut se rappeler que ces concessionnaires qui provenaient de milieux fort divers, escomptaient surtout un profit immédiat.

Ainsi, l'un des principaux promoteurs qui avait réclamé un octroi, le colonel Gother Mann, plus tard général, recevait 5,000 acres, soit dix-sept lots dans le 1er rang et huit autres dans le 2e. Ce personnage important par son rang dans l'armée où il avait commandé le corps des ingénieurs retourna bientôt en Angleterre; en 1826 il vendait ses propriétés d'Acton à un marchand du Middlesex, Richard Taylor (12).

Pourvu d'excellentes relations en haut-lieu, George Waters Allsopp récoltait 1,600 acres pour lui même et sa famille; dans le 4e rang: sa parenté possédait aussi plus de 10,500 acres dans Farnham (13). Allsopp avait été député du comté de Buckinghamshire et il hérita de la seigneurie de Cap Santé de son père.

Un second ex-député de Buckinghamshire figure sur la liste de 1806, il s'agit de Joseph-Marie de Tonnancourt, seigneur d'Yamaska et colonel de milice. D'après son testament il semble avoir conservé les 1 200 acres du 1er rang qui lui furent alloués et il les légua à ses douze enfants à sa mort en 1839 (14).

SOURCE : Société d'histoire des Six cantons.

NOTES ET RÉFÉRENCES

- (1) Mgr Albert Gravel; Les Cantons de l'Est, 1938. p. 50 ss.
- (2) J. C. Saint-Amant; Un Coin des Cantons de l'Est, p. 62. A. R. Bombardier; Valcourt et sa région. Ch. 1
- (3) Voir les cartes et les plans.
- (4) Voir le diagramme du canton d'Acton, 1806. Archives Nationales du Québec Terres et Forêts E-18-101, lettres patentes du Canton d'Acton. Les allocations pour les chemins étaient de 5% d'après un contrat enregistré à Drummondville, #234, Registres comté de Drummond, Vol. 1. contrat 3 avril 1819, enreg. 23 août 1831.
- (5) Abbé Ivanhoe Caron; Les Cantons de l'Est, 1927, p. 25. Michel Brunet et al; Histoire du Canada par les textes, #49. p. 131.
- (6) Arch. Publ. Canada, (A.P.C.) RGI L3L, Terres du Bas-Canada, Canton d'Acton, Bobine C 2548, Vol. 142, p. 69514.
- (7) Caron, op. cit. p. 312.
- (8) Marie-Paule LaBrègue; Dictionnaire biographique du Canada, Vol. VI, article Ralph Merry.
- (9) Voir carte
- (10) Joseph Bouchette; Description topographique de la Province du Bas-Canada, Londres 1815- p. 227.
- (11) A.N.Q.; Terres et Forêts, E-18, Boite Abercrombie-Acton, Lettre Jos. Bouchette à Glegg, secr. 27 novembre 1830.
- (12) Le détail des transactions foncières pour Acton se trouve au bureau d'enregistrement de Drummondville jusqu'en 1853. Pour les huit premiers registres, 1831-41, voir inventaire de Mme Yolande Allard de la Société historique du Centre du Québec.
- (13) E. Fabre-Surveyer et F. Audet; Les députés de St-Maurice et de Buckinghamshire, p. 61.
- (14) Ibid. p. 45.